

APPEL DE PARTICIPATION
Concours de projets des pays du Sud

V Festival International Cineposable d'Estrémadure
(Almendralejo, du 30 mars au 3 avril 2011)

Thématique et Objectifs

L'un des piliers fondamentaux du Festival International Cineposable d'Estrémadure est celui de *rendre* possible le cinéma au sein des pays en voie de développement en Afrique, en Amérique Latine et en Asie, où, dû à des problèmes logistiques, politiques et/ou économiques, utiliser le cinéma en tant qu'instrument d'expression sociale et artistique est plus difficile.

C'est pour cette raison que nous voulons décerner un prix à la créativité et à l'effort de cinéastes et de collectivités, originaires de ces pays là, en leur accordant la possibilité de mener à bien un projet cinématographique ou audio-visuel. Le *Concours de projets dans les pays du Sud*, soutient les initiatives de personnes ayant décidé d'utiliser le cinéma en tant qu'instrument pour conter, à la première personne, les réalités qui les entourent.

On décerne des prix, via des appels à concours, à des projets audio-visuels ou cinématographiques en provenance de pays en voie de développement de l'Amérique Latine, d'Afrique et d'Asie pour la réalisation de productions aussi bien de documentaire que de fiction.

L'objectif fondamental consiste à promouvoir la sensibilisation du monde occidental face à d'autres réalités. Moyennant la devise *Un autre monde est possible*, le festival vise à coopérer avec d'autres productions étant capables de décrire librement leur environnement, à la première personne et depuis la perspective que chaque cinéaste considère appropriée.

Le Festival International Cineposable d'Estrémadure suit en tant que ligne directrice lors de sa cinquième édition l'*Objectif 2* des Objectifs du Millénaire que les Nations Unies ont approuvé en Septembre de l'an 2000 et qui constituent le fil conducteur de ce concours :

- | | |
|--|--|
| 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim | 5. Améliorer la santé maternelle |
| 2. Assurer l'éducation primaire pour tous | 6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies |
| 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie de la femme | 7. Préserver l'environnement |
| 4. Réduire la mortalité infantile | 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement. |

L'éducation nous offre plusieurs opportunités quant au type de vie que nous voulons mener et nous permet de nous exprimer en toute confiance aussi bien dans le cadre de nos relations personnelles que dans celui de la communauté ou au sein du travail. Cependant, il y a plus de 115 millions d'enfants au monde qui n'ont pas accès à l'école. Notamment les filles.

Garantir que les filles jouissent des mêmes opportunités éducatives que les garçons représente l'une des mesures les plus importantes et les plus efficaces pour combattre la discrimination relative au genre et promouvoir les droits de l'enfance. Tous, aussi bien elles qu'eux, ont droit à l'éducation, indépendamment de leur condition sociale ou économique.

Permettre que les enfants accèdent aux avantages intellectuels et sociaux d'une éducation élémentaire garantit l'accomplissement et la protection de leurs droits, ainsi qu'une augmentation considérable de leurs options vitales.

Le festival s'engage à recommander le respect du code de conduite convenu par les organisations non gouvernementales espagnoles, dans la mesure de ses possibilités et sans que cela ne nuise au droit à la liberté d'opinion et à la libre expression artistique et idéologique des participants au festival.

Conditions Générales

- La thématique des projets cinématographiques ou audio-visuelles acceptée sera d'ordre sociale, elle reflétera la situation politique, économique, éducative et culturelle ainsi que plusieurs aspects de la société de ces pays, tout en soulignant le concept de **coopération au développement, l'enseignement primaire universel ainsi que les 8 objectifs du millénaire**.
- Les arguments seront pris à partir d'une perspective de dénonciation et de critique qui invitent à la réflexion et à la solidarité avec les Pays du Sud.
- Les scénarios devront avoir trait à l'un des problèmes sociaux que l'engagement des ODM mentionne par le biais de ses huit paragraphes. Cette année, une attention spéciale concernera **l'Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous**.
- Les travaux pourront être filmés en co-production, de préférence en collaboration avec d'autres Pays du Sud.
- Les projets devront être présentés (de préférence) rédigés en espagnol, quoiqu'ils seront également acceptés en anglais et en français.
- Toute personne physique et/ou juridique pourra participer ou tout autre type d'entité ou de collectivité qui agisse en régime de coopération, d'association, de fondation ou de regroupement professionnel dont le siège est situé dans l'un des pays du sud faisant l'objet de ce concours.
- Les projets présentés devront consister en des travaux dont la durée estimée sera, maximum, de 30 minutes, pouvant néanmoins être d'une durée inférieure. Ces derniers pourront être une fiction d'image réelle, une fiction d'animation ou un documentaire.
- Il est nécessaire d'inscrire le projet dans la page web www.cineposible.es
- Suite à l'inscription *online*, la documentation demandée ci-dessous peut être remise sous **format électronique** à proyectos@cineposible.es (dans ce cas là, les documents devant être signés et le document d'identification doivent être scannés) ou par **courrier ou courrier postal** à l'adresse du festival:

Festival Internacional Cineposible
Ref. Concurso de Proyectos
c/ Gil Cordero, 17, entreplanta
E-10001 Cáceres /ESPAÑA

- Chaque inscription sera accompagnée par la documentation suivante (UNE SEULE COPIE):
 1. DNI (Document National d'Identité) ou Document d'Identification du directeur et du responsable de l'inscription.
 2. Déclaration sur l'honneur qu'il s'agit d'un projet original et inédit (cf annexe I).
 3. Déclaration sur l'honneur de n'avoir reçu aucune aide ni aucune subvention publique ou privée jusqu'à la date de participation au concours et à la résolution postérieure. (cf annexe II)
- Chaque projet complet (TROIS COPIES) devra inclure: :
 - Curriculum Vitae du/de la réalisateur/trice et un bref résumé de sa biofilmographie.
 - Développement du thème:
 - Résumé du scénario.
 - Présentation du projet.
 - Scénario littéraire.*
 - Scénario technique.*
 - Story board.*
 - Développement de la Production:

- Découpage du scénario.
- Plan de tournage.
- Plan de financement.

*En cas de fiction d'image réelle ou de fiction d'animation.

- Les œuvres gagnantes devront inclure au début la tablette suivante: Premio Cineposible 2011 (y compris le logotype du festival).
- Les projets qui seront admis à concours seront uniquement ceux qui seront reçus au bureau du festival avant 14 heures le **28 février 2011**. On N'admettra PAS les envois qui, même en cas de cachet indiquant une date préalable, arriveront à une date postérieure au **28 février 2011**.
- Le jury de sélection sera composé par des personnes, jouissant d'un prestige reconnu et possédant une connaissance du domaine, désignées par l'organisation du Festival.
- La première projection du projet relèvera de la **compétence exclusive** du Festival lors de la prochaine édition du concours (2012).
- Les projets gagnants **devront remettre un copie de l'œuvre achevée à l'organisation du Festival en BETACAM SP PAL, HDCAM ou BETACAM DIGITAL PAL avant le 31/01/2012**.
- La participation implique l'acceptation complète de ces bases. Tout aspect non prévu par les bases sera résolu par l'organisation du Festival.

Prix

On décernera exclusivement deux prix:

Prix Documentaire Possible

Doté de **10.000 Euros** pour la réalisation du projet gagnant.

Prix Fiction Possible

Doté de **10.000 Euros** pour la réalisation du projet gagnant.

Les gagnants **s'engagent** à la remise de 10% des bénéfices obtenus par l'œuvre, une fois cette dernière achevée, moyennant des prix dans des festivals ou des cessions de droits, à des ONG agissant dans la région où le projet a été réalisé.

Los prix seront assujettis à la **réglementation fiscale en vigueur** au sein du Gouvernement Autonome d'Estrémadure ainsi qu'à d'autres réglementations fiscales en vigueur lors du paiement du prix (p.e. des tarifs interbancaires ou un changement de devises).

Dès que l'on saura quel seront les projets gagnants, l'organisation du festival remettra 60% du prix au courant des **trois premiers mois** à partir de la date de la résolution; un apport qui permettra la mise en marche du projet gagnant. Le porteur du prix a l'obligation de commencer la pré-production **avant** l'achèvement de ces trois mois.

Durant les **six mois** suivants, le Festival lui remettra 30% du prix. Le gagnant à l'obligation de spécifier la date de commencement et la date final du tournage, ainsi que l'obligation de remettre des rapports graphiques relatifs à l'évolution du projet.

Finalement, la commission remettra les 10% restant, une fois que les gagnants remettront une copie finale du projet terminé à l'organisation. Cette copie restera entre les mains de l'organisation. Le format sera en BETACAM PAL (analogique ou numérique).

L'ensemble des versements se fera dans les comptes bancaires indiqués par le/la gagnant/te.

Contact

Festival Internacional Cineposible

T. +34 927 248 248 - E. participa@cineposible.es